



semblé à des amis de Monsieur Descartes, qu'il n'a pas trop sujet de se plaindre de ce que M. le d'Utrecht veuait de publier de son égard. Au contraire, que c'est M. Voetius qui a droit être moins satisfait. Parce qu'au lieu de défrayer brusquement la lecture d'un livre qui le blasme, ce qu'un Ministre de sa considération eut bien obtenu ailleurs, ils ne font qu'assurer la libre entrée et sortie à l'auteur, pour le faire vérifier les accusations. Par où ceux de la Ville se portant avec modération, non pour partie, mais pour juger, et ainsi s'offrant à made justice, qui est tout ce que l'on peut attendre d'eux, il importe que M. Descartes se garde de songer à quelque autre tribunal, comme si justice lej' eust été refusée par la ville; ce qui n'est point jusqu'à présent fait qu'il ne la lej' a jamais demandée; un magistrat ne pouvant faire réflexion sur des biens imprimés, qui ne sont adressés qu'aux lecteurs.

Ensuite l'on échappe que, pour prévenir les effets de la contumace, il est temps que M. Descartes leur demande cette justice, par requête formelle et dirigée dans laquelle témoignant avec desplaisir qu'il a eu au visir son nom et afficher publicque, il mette main basse, comme s'effant peu courra suis calomnié et brouillé par

B.R.L. 293 A. M. Voetius entant qu' Athénée, et désignant l' Athénée

deux soubs main, à ne parler d'autres mesdisances de
moins d'importance, au lieu des monstrances que
la clérité et la Vocation dudit Docteur luy devoyent
faire prier à toute autre procedure, il a crea-
se deboit la satisfaction de faire cognoître au monde
et la fausseté de cette accusation, comme de la plus
atroce injure qui puisse être faicté à un Prelat,
Cardinal, et les qualitez de son accusati. deduictes
aux Vtis en deux Epistre qu'il en a faites
imprimer expri. Degresse et remonstration de la
quelle royan que leur S^r M^r auryent agnables,
de venir la Vrification plus circonstantielle, qu'il
les rendraient de l'ouïe impartialer qu'ils n'auront
luy garder, et s'offrira de proceder par ce moyen, ou
bon plaisir, quoÿ que
jusques à l'ouïe satisfaction de tout comme raison-
nable, tellez positions desd^{es} Epistre qu'il leur
plaira luy de quoter: A condition qu'en meme
Temps soit adjoint à sa partie de proceder à Bruxelles,
Le sujet desd^{es} accusations intellie contre luy devant
par agression violente: A ce que le tout Dieu et
examine justicier soit rendue ainsi que de droit
se trouera convaincu.

Cette mey^{re} agression des plus Rauengage que on m'a
l'oyoir d'y emploier presentement, deboutre des
burnee en bon Flamme, et presentee par mains des
quelque bien établie Advocate de la Religion, qui,

au bûche, fut capable de la seconder de bouche,
tant en publicq, qu'en particulier auprs des plus -
considerables. Le magistrat aveq toute Viguer,
franchise et privilie, en excusant la non-composition
de son maistre, sur ce que comme personne des -
longueurs retiree dans la Vie contemplative, il
n'etait aucunement la routine du Bureau, et
en suite s'il trouve oblige de se trouver d'occupir
par Adversar et Procureur.



